



## Règlement des Championnats du District de l'Indre de Football – U15

*Temps jeu 2 x 40 mn*

### Article 4– U.15

Le championnat U.15 est ouvert à toutes les équipes U.15 du District n'opérant pas en championnats Régionaux

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

### Organisation

**PROJECTION SUR 34 EQUIPES (33 équipes engagées)**

### *1ère phase*

#### **Départemental 1**

Septembre à Décembre 2019 : 10 équipes ou moins engagées sur volontariat – 1 Poule Unique

En Janvier :

- Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> accèdent U 15 R2
- Du 3<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> sont maintenus en championnat Départemental 1
- Le 10<sup>ème</sup> est rétrogradé en championnat Départemental 2

#### **Brassage**

Septembre à Décembre 2019 : 24 équipes ou moins réparties en 3 poules de 8 ou moins

En janvier :

- ✓ Les premiers de chaque poule accèdent au championnat Départemental 1 en deuxième phase
- ✓ Les équipes classées à la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> place de chaque poule évolueront en championnat Départemental 2
- ✓ Les équipes classées de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place de chaque poule évolueront en championnat Départemental 3

### *2ème Phase*

Janvier à Juin 2020 : Championnat départemental sur 3 niveaux (D1, D2, D3)

- ✓ 1 poule de 10 en championnat Départemental 1 (matchs aller simple)
- ✓ 1 poule de 10 en championnat Départemental 2 (matchs aller simple)
- ✓ 1 poule de 12 ou moins en championnat Départemental 3 (matchs aller simple)

En fonction des nouveaux engagements possible en deuxième phase, la commission sportive se réserve le droit de réorganiser la compétition de Départemental 3.

Le vainqueur du Championnat D1, D2 et D3 se verra remettre une Coupe ou un Challenge en toute propriété offert par le District de l'Indre de Football.

\*\*\*

Classement à l'issue de la première phase

En cas d'égalité de point dans une même poule :

- 1- il est tenu compte, en premier du classement aux points des rencontres jouées entre les clubs ex-aequo
- 2- Si l'égalité persiste, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :
  - de la différence entre les buts marqués et encaissés par les clubs ex-aequo au cours des matchs les ayant opposés
  - de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat
  - de la meilleure attaque à la fin du championnat
- 4 – Si l'égalité subsiste, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :
  - du coefficient du Fair-Play obtenu en divisant le nombre de points obtenus au classement du Challenge Fairplay par le nombre de matchs joués (hors forfait). L'équipe ayant obtenu le plus grand quotient sera rétrogradée.
  - Du nombre de cartons rouges : l'équipe s'étant vu attribuer le plus grand nombre de cartons rouges sera rétrogradée.
  - Du nombre de cartons jaunes : l'équipe s'étant vu attribuer le plus grand nombre de cartons jaunes sera rétrogradée.
- 5- si l'égalité persiste, un match supplémentaire aura lieu sur terrain neutre, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs aux buts.